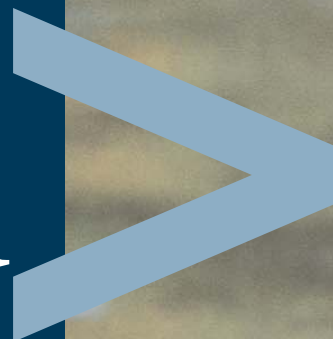


RAPPORT ANNUEL
DE L'ÉCO-CONSEILLER EN CHEF 2005

Les
exportations
en
plus
grand



Canada

 **EDC**
Exportation et | Export
développement | Development
Canada | Canada

La responsabilité envers l'environnement



TABLE DES MATIÈRES

- 1 Message de l'éco-conseiller en chef
- 2 Mandat
- 2 Modifications aux politiques en matière d'environnement et de divulgation
- 3 Responsabilité à l'égard de l'examen environnemental
- 4 Rapports et divulgation
- 6 Initiative *EnviroExport*
- 8 Sensibilisation
- 9 Perspectives
- 10 Annexe 1 : Étude de cas – Projet de catégorie A dans le cadre de la directive

Exportation et développement Canada
151, rue O'Connor, Ottawa, Canada K1A 1K3

www.edc.ca



Imprimé au Canada sur du papier canadien recyclé.



MESSAGE DE L'ÉCO-CONSEILLER EN CHEF

Nommé éco-conseiller en chef à EDC en 2001, j'avais comme mandat de renforcer la pratique, adoptée depuis longtemps déjà par la Société, d'intégrer l'examen du risque environnemental à l'analyse des projets. Je devais former une équipe d'experts en examen environnemental, rédiger des politiques et procédures environnementales et sociales, notamment la Directive en matière d'évaluation environnementale (la Directive) et en assurer l'application. Je devais également renforcer les relations d'EDC avec d'autres organismes de crédit à l'exportation (OCE) et des institutions financières multilatérales, comme la Banque mondiale. La Société a beaucoup progressé pour garantir que les projets soient conformes aux normes environnementales et sociales acceptées à l'échelle internationale actuellement. Elle a maintenant une équipe de sept spécialistes de l'environnement et un système étendu qui englobe des concepts de sélection et de prise de décisions. Ses pratiques environnementales sont désormais alignées sur les pratiques exemplaires reconnues à l'échelle internationale, y compris celles des banques signataires des principes d'Équateur et du Groupe sur les crédits à l'exportation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'évolution des exigences environnementales et sociales d'EDC, l'embauche de spécialistes en environnement de premier plan et l'élaboration de systèmes intégrés ont été possibles grâce à la rétroaction appréciable de clients d'EDC, d'ONG et de collègues travaillant pour notre actionnaire au Bureau du vérificateur général du Canada et au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Au nom d'EDC, je tiens à remercier toutes ces entités pour leur apport au programme environnemental d'EDC. J'aimerais remercier également les cadres supérieurs et le Conseil d'administration d'EDC pour leur appui indéfectible à ces initiatives, ainsi que les employés d'EDC qui les ont élaborées et mises en œuvre avec tant de dévouement. Je crois que les modifications aux politiques et pratiques d'examen environnemental au cours des années ont permis d'améliorer sa capacité d'appuyer les exportateurs de façon socialement responsable et d'assurer leur capacité de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. J'ai été aussi témoin d'une évolution vers une appréciation accrue de l'importance de la protection de l'environnement dans le milieu des affaires canadien et international, où les examens environnementaux sont de plus en plus reconnus comme une pratique normale de certains types de projets.

Je suis très fier des réalisations d'EDC ces cinq dernières années. La Société peut maintenant compter sur le personnel, les systèmes et les ressources nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités environnementales tout en continuant d'aider les entreprises canadiennes à soutenir la concurrence dans le monde entier. De nos jours, EDC préconise vivement l'adoption de normes internationales élevées de gestion de l'environnement, consciente que cette démarche renforce la réputation d'équité, d'ouverture et de responsabilité acquise par les entreprises canadiennes. Mon mandat exercé, je quitte EDC pleinement satisfait, sachant que son engagement à l'égard de l'environnement fait partie de son caractère et de sa culture.

L'éco-conseiller en chef,

Art FitzGerald

MANDAT

EDC a pour mandat de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada et la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés qu'offrent les marchés internationaux.

Ainsi, EDC est un partenaire dans les initiatives de promotion du commerce international du Canada. EDC est une société d'État financièrement autonome qui relève du Parlement. Elle s'efforce, en partenariat avec le gouvernement et le secteur privé, d'améliorer la visibilité et le succès des entreprises canadiennes à l'étranger. Grâce à ses stratégies de gestion des risques et à ses opérations de trésorerie, EDC peut offrir cet appui sans dépendre de l'argent des contribuables. Elle se procure des fonds en percevant des commissions sur ses services et des intérêts sur ses prêts, ainsi qu'en émettant des titres d'emprunt sur les marchés financiers. Ces instruments engagent irrévocablement le gouvernement du Canada. Cette capacité financière alliée à ses produits novateurs, ses réseaux internationaux, son analyse approfondie de la conjoncture économique mondiale – par secteur et par pays – aide EDC à centrer ses efforts sur les besoins des exportateurs et des investisseurs canadiens et les débouchés qui s'offrent à eux.

MODIFICATIONS AUX POLITIQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DIVULGATION

EDC a annoncé en 2005 un cadre révisé et renforcé de la Politique environnementale, y compris une politique-cadre environnementale, des modifications à sa Directive et à sa *Politique de divulgation* par suite d'une période de consultation publique. Ces modifications aux politiques ont permis de donner plus de clarté et de renforcer la transparence dans toute la Société, tout en conciliant les besoins de nos clients et les responsabilités d'EDC en matière d'environnement et envers la population canadienne.

Il a été décidé de revoir la Politique afin de tenir compte des changements apportés aux *Approches communes de l'OCDE concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public*, des recommandations du Bureau du vérificateur général lors de son examen des pratiques environnementales d'EDC en 2004, de la propre expérience d'EDC dans l'application de la Directive depuis 2001, et de la nécessité d'officialiser des pratiques déjà en place dans les activités courantes de la Société. EDC s'est également engagée à examiner sa Politique environnementale au moins tous les trois ans.

EDC a invité le public à formuler des commentaires sur les révisions proposées à sa politique pendant une période de 80 jours pour permettre aux parties intéressées de faire part de leurs réactions. Ces commentaires ont été présentés à la direction, au Conseil consultatif sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et au Conseil d'administration d'EDC dans le cadre du processus décisionnel.

NOUVELLE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La nouvelle Politique environnementale d'EDC donne à la Société une politique cadre qui régit toutes les pratiques environnementales. Elle fait en sorte que les principes de saine gestion environnementale s'étendent à toutes ses activités commerciales. De plus, elle réaffirme qu'EDC évalue les risques environnementaux au même titre que les risques de crédit ou les risques politiques lorsqu'elle décide d'appuyer ou non une opération. Grâce à la nouvelle Politique environnementale, EDC tient maintenant compte publiquement des aspects environnementaux de son soutien aux exportateurs et aux investisseurs canadiens. Ceci comprend notamment les méthodes environnementales qui touchent aux opérations non reliées à un projet.

La Directive et la *Politique de divulgation* ont été renforcées également durant l'examen en 2005. Voici les faits saillants de la simplification et de la clarification de l'application de la Directive et de la *Politique de divulgation* :

Mécanismes de crédit : Il n'a jamais été prévu que la Directive puisse englober toutes les activités d'EDC avec les emprunteurs commerciaux qui participent à des projets. L'expérience a démontré que de soumettre l'approvisionnement ou l'investissement non lié à un projet aux rigueurs de la Directive nuit au succès des entreprises canadiennes voulant poursuivre des activités non écologiquement sensibles. La Directive révisée corrige cette lacune en excluant les mécanismes non liés à des projets, même si ces mécanismes font toujours l'objet d'un processus d'examen des risques environnementaux.

Projets G7 : Une récente étude indépendante a révélé que les lois et les normes environnementales françaises, allemandes, italiennes, japonaises et britanniques sont très semblables à celles en vigueur au Canada et aux États-Unis. EDC appliquera par conséquent le processus d'examen des questions environnementales utilisé pour les projets menés aux États-Unis et au Canada aux projets situés dans tous les pays du G7.

Analyses comparatives des catégories de projets : La Directive continue de tenir compte des catégories de projets utilisées par d'autres institutions financières internationales et OCE, et la Société continuera d'échanger des renseignements avec ces homologues pour contribuer à une approche plus harmonisée des évaluations. Ces « analyses comparatives » font partie de l'engagement d'EDC envers l'adoption par les OCE de normes internationales communes visant les pratiques en matière d'environnement.

Normes de divulgation : EDC indique maintenant le type d'informations environnementales examinées et les normes qu'elle applique pour prendre la décision d'appuyer les projets les plus sensibles sur le plan environnemental (catégorie A).

Divulgation préalable améliorée : La *Politique de divulgation* révisée d'EDC exige maintenant que, pour les projets les plus sensibles sur le plan environnemental dans les pays qui ne font pas partie du G7, l'information sur les incidences environnementales soit rendue publique au moins 30 jours avant l'engagement final. La Politique précise que si EDC devait faire exception à cette exigence dans certains cas, elle fera connaître la raison de cette dérogation.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL

EDC reconnaît que le respect de sa Directive et des *Approches communes de l'OCDE* relève de la même responsabilité. Le Comité consultatif sur l'examen des questions environnementales, formé notamment de membres de la haute direction d'EDC, incarne cet engagement de la Société toute entière. Ce comité s'assure de l'amélioration continue des politiques et pratiques d'EDC en matière d'examen environnemental en établissant des mesures de rendement et des repères efficaces, et en formulant des orientations et des conseils stratégiques. Un comité de travail soulève et résout des questions pour servir l'objectif général.

EDC a réalisé des progrès considérables dans l'intégration de l'évaluation environnementale dans les politiques de l'organisation. Les projets pour lesquels la Société reçoit une demande de financement ou d'assurance sont soumis à de nombreux paliers d'examen avant qu'elle s'engage à les appuyer. Un examen préalable des risques environnementaux fait partie de l'étude de tous les projets.

EDC a créé une équipe autonome de Services consultatifs environnementaux qui compte sept professionnels parmi lesquels figurent des ingénieurs et des scientifiques. Ils apportent un soutien à la Société dans des domaines très divers en procédant à des examens environnementaux et à des évaluations de risques, et en cernant les mesures d'atténuation appropriées par rapport aux transactions qu'EDC pourrait assurer ou financer. L'équipe participe en outre à la formation en gestion des risques environnementaux, à la mobilisation des parties intéressées, au développement des affaires et à l'appui des objectifs en matière de RSE.

Même si EDC a des ressources internes pour effectuer des évaluations environnementales, elle s'en remet aussi aux nombreux autres employés qui participent aux projets pour terminer le processus le plus efficacement possible. Grâce à l'interaction de ces divers groupes, EDC peut assurer l'application complète et équitable de la Directive, et veiller à ce que l'évaluation soit faite dans l'intérêt de l'environnement et des exportateurs canadiens avant de décider de participer à un projet.

PROGRAMME DE CONFORMITÉ

L'agent d'EDC chargé de la conformité offre un mécanisme de règlement des questions relatives à certaines politiques et initiatives de RSE, conseille EDC sur les pratiques exemplaires sur le sujet et recommande des vérifications de conformité pour juger si EDC respecte ses politiques de RSE. En 2005, aucune plainte à l'égard du mandat de l'agent chargé de la conformité n'a été reçue.¹

RAPPORTS ET DIVULGATION

EDC remet au Conseil d'administration, par l'intermédiaire de son Comité de la vérification, des rapports sur les activités menées dans le cadre de la Directive. Les rapports trimestriels portent sur :

- le total des crédits engagés dans le cadre de la Directive;
- les projets de la catégorie A acceptés au cours du trimestre précédent;
- tous les projets de catégorie A examinés et refusés pour des motifs environnementaux;
- les projets pour lesquels des sujets de préoccupation exigent un suivi et des mesures pour les corriger;
- les activités de sensibilisation qui ont trait à l'harmonisation des normes à l'échelle mondiale.

Aux termes de sa *Politique de divulgation*², EDC divulgue des informations relatives aux projets sur son site Web. Pour tous les projets pour lesquels elle a fourni un financement au moyen d'un prêt, un crédit fournisseur, un accord de crédit-bail, une garantie de financement, une police d'assurance-risques politiques visant les prêts ou des investissements en capital-actions, EDC divulgue notamment les renseignements suivants portant sur une opération individuelle :

- le pays visé par le projet;
- l'exportateur ou l'investisseur canadien concerné;
- dans le cas des projets de catégorie A, le type d'informations environnementales examinées et les normes appliquées pour prendre la décision.

1. On peut trouver un complément d'information sur le Programme de conformité d'EDC à www.edc.ca/conformite.

2. Le texte intégral de la Politique de divulgation d'EDC est présenté à www.edc.ca/divulgation.

Comme il a été précisé plus haut, EDC a amélioré ses exigences en matière de divulgation afin que dorénavant, pour les projets de catégorie A visant des pays autres que ceux du G7, l'information sur les incidences environnementales soit rendue publique au moins 30 jours avant l'engagement final. Si EDC ne parvient pas à respecter cet engagement, elle fera connaître la raison de cette dérogation.

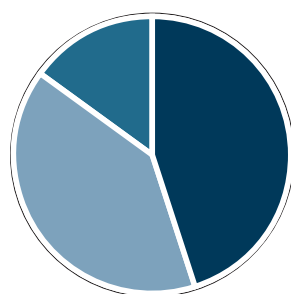
En 2005, les neuf projets signés qui faisaient partie de la catégorie A aux termes de la Directive ont été affichés sur le site Web d'EDC. Le projet visant le nouvel aéroport international de Quito, en Équateur, est un exemple de projet présenté en ligne avant sa signature. Des détails sur la gestion de ce projet d'un point de vue environnemental sont présentés à l'annexe 1.

Projets signés en 2005

En 2005, vingt transactions relatives à des projets répondant aux critères de la Directive ont été conclues. Neuf de ces transactions visent des projets de catégorie A et sont présentées ci-après :

- Nouvel aéroport international de Quito, en Équateur;
- Projet d'eaux de ruissellement de Guajimía, en République dominicaine;
- Projets électriques Mankato Energy Center et Blue Earth County, aux États-Unis;
- Projet de gaz naturel liquéfié Qatargas³, au Qatar;
- Usine pétrochimique Q-Chem II, au Qatar;
- Projet Dolphin Energy, dans les Émirats arabes unis;
- Fonderie et usine d'électrolyse Sohar, à Oman;
- Mine d'or Kupol³, en Russie.

Projets conclus par catégorie



- Catégorie A – 9
- Catégorie B – 8
- Catégorie C – 3

Projets conclus par secteur industriel

Mines	3
Infrastructure	5
Fabrication	2
Énergie	7
Télécommunications	3

Projets conclus par région

Amérique centrale et Amérique du Sud	5
Amérique du Nord et Antilles	4
Moyen-Orient	4
Europe	5
Asie	1
Afrique	1

3. L'appui d'EDC comprenait le financement et l'assurance-risques politiques. Ce projet a donc compté comme deux transactions.

INITIATIVE ENVIROEXPORT

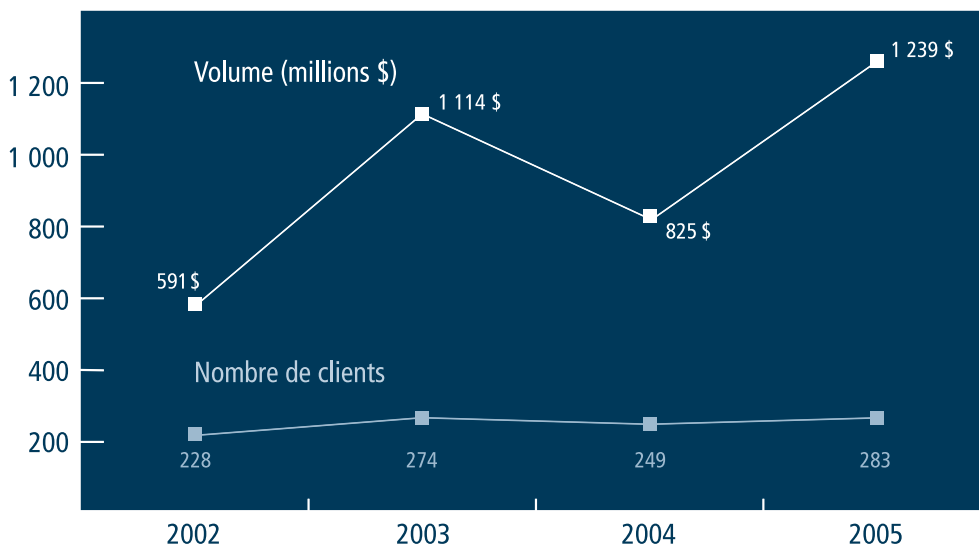
Les entreprises canadiennes sont reconnues pour leurs technologies environnementales et leur expertise dans les domaines du traitement des eaux, de la lutte contre la pollution atmosphérique, et des carburants de remplacement ou « propres ». EDC aide ces entreprises et de nombreux autres exportateurs canadiens de produits et services qui protègent et améliorent l'environnement à exercer leurs activités dans le monde entier, grâce à son Initiative *EnviroExport*.

En tout, 83 % des entreprises qu'EDC sert dans ce secteur sont des PME et un bon nombre, particulièrement dans le secteur de l'énergie, en sont aux étapes de précommercialisation ou de début de commercialisation. La majeure partie de l'appui d'EDC prend la forme de produits d'assurance tels que l'assurance-crédit à court terme et à moyen terme et les garanties de cautionnement. Cette aide est conforme au type d'appui dont ont besoin les PME et les nouveaux exportateurs dans d'autres industries.

Mesure de l'appui d'EDC pour le secteur

En 2005, EDC a facilité des exportations environnementales de 1,24 milliard de dollars, pour 283 clients. Elle suit l'évolution du nombre de clients et du volume correspondant d'exportations de biens et services environnementaux facilités depuis 2002 (voir le graphique ci-dessous). La hausse du volume par rapport à 2004 est surtout attribuable à plusieurs grands projets de traitement des eaux qu'EDC a conclus en 2005.

APPUI D'EDC AUX EXPORTATIONS ENVIRONNEMENTALES DEPUIS 2002



Vu la prédominance des PME, l'un des principaux indicateurs de performance pour l'Initiative *EnviroExport* a été en 2005 le nombre de transactions facilitées par EDC plutôt que le volume des ventes à l'exportation. Une seule transaction importante peut en effet représenter un plus grand volume qu'une série de transactions

plus petites et plus difficiles. EDC s'est fixé un objectif de croissance annuelle de 10 % pour le nombre de transactions du portefeuille à long et à moyen terme facilitées dans le cadre de l'Initiative *EnviroExport*. Elle a dépassé cet objectif en 2005, avec 282 transactions du genre, contre 244 en 2004.

Les chiffres du graphique représentent l'appui d'EDC dans les sous-catégories suivantes de l'industrie des biens et services environnementaux :

- Lutte contre la pollution atmosphérique et suivi : écrans et récupérateurs d'hydrocarbures qui réduisent les émissions des cheminées industrielles;
- Carburants de remplacement : technologies de carburant autres que l'essence ou le diesel, qui combinent de nombreuses nouvelles technologies comme l'hydrogène, les piles à combustible, les biocarburants et les super-condensateurs ainsi que des technologies plus établies, notamment le gaz naturel;
- Ingénierie : renforcement des capacités, vérifications de la consommation d'énergie, évaluations des incidences environnementales;
- Recyclage : redistribution ou réutilisation des rebuts, sauf les déchets solides et les déchets dangereux;
- Énergie renouvelable et efficacité énergétique : énergie éolienne, énergie solaire, mini centrale hydroélectrique géothermique, énergie ondulatoire, énergie marémotrice et biomasse. Efficacité et gestion énergétique comme les bâtiments écologiques et la construction de dispositifs de régulation;
- Gestion des déchets solides et des déchets dangereux : mesures correctrices et services de dépollution;
- Gestion des eaux et des eaux usées : comprend des équipements et des services de traitement des eaux et des eaux usées;
- Divers produits et services environnementaux : réduction du bruit, éducation et systèmes d'information géographique utilisés pour surveiller et gérer l'environnement.

Par le passé, dans le cadre de l'Initiative *EnviroExport*, EDC a axé ses efforts sur la définition et la mesure des exportations environnementales, sur la collecte de renseignements commerciaux, sur l'établissement de relations avec les exportateurs, les ministères, les associations du secteur et les organismes internationaux et sur la commandite d'événements organisés par l'industrie. À l'avenir, EDC réaffirmera l'importance qu'elle accorde à ce secteur en consacrant l'une de ses équipes sectorielles à l'infrastructure et à l'environnement.

Activités de développement des affaires *EnviroExport*

EDC participe à plusieurs activités de développement des affaires pour s'assurer que les exportateurs connaissent l'appui qu'elle fournit à ce secteur. Par exemple :

- EDC a maintenu son appui à GLOBE-Net, portail du Web lancé en 2004 comme source de renseignement sur les débouchés liés au secteur de l'environnement.

- L'Équipe de l'énergie d'EDC établit des relations avec les entreprises qui mettent au point des technologies d'énergie renouvelable et des carburants de remplacement en vue de leur fournir un appui à l'exportation quand elles parviendront à une étape commerciale.
- EDC établit des partenariats avec l'Équipe commerciale Canada de l'environnement, Commerce international Canada et Ressources naturelles Canada dans le cadre d'initiatives pour appuyer le secteur.
- Des représentants d'EDC ont participé à de nombreux congrès et événements sectoriels, notamment le Symposium Canada-Chine-Inde à Americana; le Forum sur la durabilité lors du congrès sur l'énergie et l'environnement portant sur les questions environnementales de la région économique des Grands Lacs; le Forum sur l'énergie et l'éthique organisé par le Canadian Centre for Ethics & Corporate Policy; les séminaires du Conseil de coopération environnementale Canada-Chine; et les missions de l'Équipe commerciale Canada de l'environnement en Inde et en Chine.

SENSIBILISATION

EDC exerce diverses activités de sensibilisation pour respecter ses obligations envers les accords internationaux dont le Canada est un des pays signataires et pour prôner une harmonisation accrue des normes environnementales. Par exemple :

- Poursuivant son appui à la traduction en chinois du *Manuel sur la prévention et la lutte contre la pollution* (2004) publié par la Banque mondiale, EDC a de nouveau établi un partenariat avec l'Agence canadienne de développement international et la Commission nationale du développement et des réformes de la Chine pour présenter la version chinoise du manuel sur Internet.
- EDC a continué à jouer un rôle de chef de file aux réunions des praticiens environnementaux auxquelles ont assisté les membres du Groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE et, en consultation avec des pairs d'autres pays, a contribué à clarifier l'interprétation et la mise en œuvre des *Approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public* (les « *Approches communes* »).
- EDC a continué à favoriser l'harmonisation internationale des évaluations des incidences environnementales par son engagement actif dans ce domaine en participant à des rencontres avec des banques de développement multilatérales.
- Les experts de l'examen environnemental d'EDC ont contribué à la compréhension internationale des pratiques exemplaires en matière d'examen environnemental. À cet égard, ils ont notamment présenté des mémoires et présidé des séances lors de la conférence annuelle de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts, forum de promotion de l'innovation, de l'élaboration et de la communication des pratiques exemplaires dans le domaine des incidences environnementales.

PERSPECTIVES

Ce Rapport annuel de l'éco-conseiller en chef 2005 sera le dernier rapport distinct sur les programmes environnementaux d'EDC. Au cours des années, l'examen environnemental a été de plus en plus intégré au processus habituel des prises de décisions visant les opérations. De plus, la responsabilité environnementale est maintenant une considération fondamentale dans la façon dont EDC exerce ses activités. Par conséquent, la Société a décidé que les rapports portant sur cet aspect de ses activités feront dorénavant partie de son rapport annuel plus vaste sur la RSE. L'un de ses principes directeurs en matière de RSE veut que « EDC se préoccupe des incidences environnementales de ses activités ». La Société est déterminée à respecter ce principe et continuera d'établir des rapports sur les mesures prises et les résultats obtenus dans ce domaine avec autant de franchise que dans le Rapport annuel sur la RSE.

AÉROPORT INTERNATIONAL DE QUITO, EN ÉQUATEUR

Le nouvel aéroport international de Quito est une construction imposante située à 25 km au nord de la ville. Le premier aéroport existe depuis 70 ans et l'expansion de la ville avait entraîné son encerclement. La circulation aérienne a augmenté d'environ 10 % chaque année durant la dernière décennie et, en l'absence d'espace disponible, la ville perdait des retombées économiques du fait qu'elle ne disposait pas d'un aéroport international plus grand doté d'une zone franche, ce qui attire les usines créatrices d'emplois.

Une entreprise établie à Toronto, Aecon Group Inc., est à la tête de l'aménagement du nouvel aéroport. Aecon a comme partenaires la firme d'aménagement en infrastructure Andrade Gutierrez Concessões du Brésil, la Airport Development Corporation de Toronto, et la HAS Development Corporation de Houston, au Texas. En septembre 2002, Aecon et ses partenaires, sous le nom commercial de Quiport, ont obtenu un contrat de concession de 35 ans pour concevoir, bâtir, financer et exploiter le nouvel aéroport ainsi que les droits de concession pour continuer à exploiter l'aéroport actuel jusqu'à l'achèvement des travaux, prévu en 2010. En novembre 2002, Quiport a assumé la gestion de l'aéroport actuel, Mariscal Sucre, en concluant un contrat de consultant.

EDC et d'autres institutions de crédit, dont la Banque interaméricaine de développement, la Overseas Private Investment Corporation et l'Export-Import Bank, toutes deux des États-Unis, ont classé le nouvel aéroport dans la catégorie A. Komex International, consultant canadien en environnement, a réalisé une évaluation des incidences environnementales (EIE) du projet, conforme aux lignes directrices de la Banque mondiale.

Le promoteur du projet s'est engagé à appliquer un système de gestion intégrée pour s'assurer que les questions de qualité, d'environnement, de santé et de sécurité sont bien gérées et surveillées tout au long de la phase de construction. Ce système de gestion intégrée est basé sur les normes suivantes : ISO 9001, ISO 14001 et OSHAS 18001.

EDC et les autres prêteurs de projets ont engagé une société de conseils indépendante qui doit procéder à un examen du nouvel aéroport, y compris l'EIE, conformément aux normes internationales. Parallèlement à son propre examen environnemental, EDC a fait savoir en février 2003, sur son site Web, qu'elle envisageait d'appuyer le projet. Après avoir conclu que le projet respectait les exigences de sa Directive, la Société s'est engagée à fournir un appui au projet en août 2005.

Pour plus de précisions sur ce projet, visitez www.quiport.com.



◀ Le site du projet du nouvel aéroport international de Quito.